

Géographie. Première année. Cours moyen.

ATTENTION : CETTE COLLECTION EST TEMPORAIREMENT INDISPONIBLE À LA CONSULTATION. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

Numéro d'inventaire : 1996.00448

Auteur(s) : Pierre Foncin

Type de document : livre scolaire

Éditeur : Colin (Armand) Librairie (5 rue de Mézières, Paris Paris)

Mention d'édition : 211ème édition

Imprimeur : Capiomont (E.) et Cie, Paris

Date de création : 1910 (vers)

Collection : Géographies-Atlas de P. Foncin

Description : Ouvrage relié, couverture carton; plat supérieur recouvert de papier vert avec texte imprimé en vert foncé dans un cadre ornemental (style art nouveau) + illustration (garçon devant globe et carte) ; dos toilé vert foncé presque entièrement absent; plat inférieur recouvert de papier vert imprimé et décoré en vert foncé (extrait du catalogue éditeur).

Mesures : hauteur : 267 mm ; largeur : 218 mm

Notes : - Complément de titre en première page (titre de départ) = "à l'usage du cours moyen des écoles primaires, des candidats au CEP et de la division élémentaire des lycées et collèges". - "211e édition" mentionnée en couverture [Manuel édité depuis 1874]. Sans date. Datation d'après le quantième d'édition. Édité avant 1912 puisque le Maroc n'est pas encore protectorat. - Complément de titre en couverture: "Notions préliminaires, la France, les colonies françaises, l'Europe, l'Asie, l'Océanie, l'Afrique, l'Amérique, géographie générale."

Mots-clés : Géographie

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Cours moyen-Certificat d'études primaires

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 52

Commentaire pagination : + 2 pages imprimées collées au revers de couverture
ill. en coul.

Sommaire : Table des matières

FRANCE DÉFENSE MILITAIRE

ARMÉE DE TERRE

201. Service militaire. — Tous les Français, depuis 20 ans jusqu'à 45 ans, sont tenus de concourir à la défense de la patrie; ils font partie de l'armée active pendant deux ans; de la réserve de l'armée active pendant onze ans; — de l'armée territoriale pendant six

(troupes à pied), de cavalerie (troupes à cheval) et des armes spéciales de l'artillerie* et du génie*.

203. Défense des frontières. — Les frontières de la France sont défendues par des villes entourées de remparts* ou de forts* (camps retranchés) et par un grand nombre de forts d'arrêt ou forts isolés.

Les points qu'il est important de défendre sont principalement les cols des montagnes (le col du Genève dans les Alpes, défendu par Briançon); — les passages entre deux massifs voisins (trouée de Belfort); — les vallées

Des forts et les places fortes de Verdun, Toul, Épinal, sont échelonnées le long de la Meuse et de la Moselle et protègent les routes de la Marne et de la Seine.

En seconde ligne, les places fortes de la Fère, Laon, Reims, qui couvrent les vallées de l'Oise et de l'Aisne et celles de Langres et Dijon, forment une nouvelle défense autour du grand camp retranché de PARIS.

La frontière de l'est protégée par le Jura est en outre couverte par Belfort, qui défend le passage entre les Vosges et le Jura, et par Besançon.

La frontière du sud-est, protégée par les Alpes, est en outre couverte: en première ligne par Albertville, Briançon et Nice; en seconde ligne par LYON et Toulon.

La frontière du sud-ouest est protégée par les Pyrénées, infranchissables vers le centre, et fermées aux deux extrémités par les places de Bayonne et de Perpignan.

La meilleure défense de la France est moins l'enceinte de ses forteresses que la bravoure, la discipline, le patriotisme de ses enfants.

MARINE MILITAIRE

204. Flotte. — On appelle *flotte* la réunion de tous les vaisseaux de guerre: cuirassés*, gardes-côtes*, croiseurs*, avisos*, canonnières*, torpilleurs*, transports*. La flotte a été créée pour défendre nos côtes, nos colonies* et protéger notre commerce maritime. Elle prend part, avec l'armée de terre, aux guerres que le pays peut avoir à soutenir.

205. Inscription maritime. — Tous les gens de mer, c'est-à-dire tous ceux qui se livrent à la pêche ou à la navigation, sont inscrits sur des registres spéciaux et peuvent être appelés à servir dans la marine militaire depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 50. C'est ce qu'on appelle l'inscription maritime. En temps de paix les inscrits maritimes servent 3 ans.

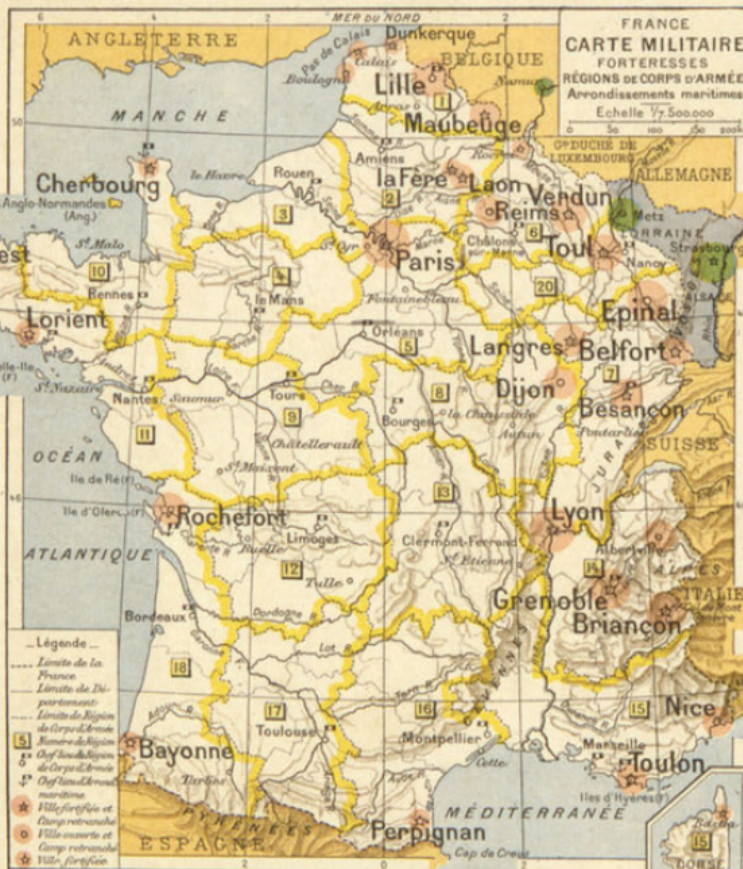
206. Armée de mer et armée coloniale. — L'armée de mer comprend environ 42 000 marins. — L'armée coloniale instituée en 1900 et rattachée au ministère de la guerre, comprend 85 000 hommes dont 28 000 en France.

207. Ports militaires. — Les ports militaires sont ceux où l'on construit, et où l'on arme les navires de guerre. (Arsenaux*, ateliers de construction, cales de radoub*, etc.)

La France a cinq grands ports militaires qui sont: Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon.

208. Forts côtiers. — Il y a en outre sur différents points des côtes, et surtout aux abords des grands ports de commerce, des forts destinés à participer avec la flotte à la défense du littoral.

209. Dépenses militaires de la France. — La France est un des pays qui dépensent le plus d'argent pour son armée et sa marine: elles lui coûtent tous les ans près de 800 millions. C'est une lourde charge qu'il faut supporter avec patriotisme, en pensant que de nombreux ennemis peuvent nous menacer.



ans, de la réserve de l'armée territoriale pendant six ans.

202. En cas de guerre, l'armée active et la réserve de l'armée active jointes à l'armée territoriale doivent comprendre environ 2 millions 1/2 de soldats. Avec la réserve de l'armée territoriale le total serait de 4 350 000 hommes.

La France est divisée en 20 régions militaires, dont chacune renferme un corps d'armée. Le général commandant le corps d'armée réside dans le chef-lieu de la région militaire.

L'armée française se compose d'infanterie

et le cours des fleuves (Oise, Marne); — les grandes routes nationales qui se dirigent toutes vers Paris. — Les lignes de chemins de fer, et principalement les gares de bifurcation, ont aussi une importance capitale, surtout parce qu'elles assurent le transport rapide des troupes, de leurs munitions et de leurs approvisionnements.

La frontière du nord-est, dégarnie de défenses naturelles (montagnes, fleuves), est protégée par un grand nombre de places fortes, parmi lesquelles on distingue: Dunkerque, Lille, Maubeuge.